Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251211-N26CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°26-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand — Croixanvec.

Programme « Petites Villes de Demain » - Poste chef de projet
Demande renouvellement de cofinancement 3ème année — Modification

Vu les délibérations précédentes du conseil communautaire n°08-CC29.03.22, n°27CC21.06.22, n°14CC20.06.23 en°28-CC03.12.24 et n°11CC04.11.25 relatives au poste de chef de projet du programme « Petites ville de demain » ;

La convention Petites Villes de Demain entre Pontivy Communauté, les communes de Rohan et Réguiny et l'Etat a été signée le 25 mai 2022 actant l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.
Pour aider les communes et l'EPCI à préciser la stratégie et le programme d'actions de revitalisation et à le mettre en œuvre, les collectivités mobilisent les compétences d'un chef de projet « Petites Villes de Demain ». Sur le territoire de Pontivy Communauté, le recrutement de ce chef de projet est effectif depuis le 7 juin 2022.

Ce poste porté par Pontivy Communauté est financé annuellement à hauteur de 50% par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et 25% par la Banque des Territoires, dans la limite de 45 000 euros de subventions par an.

La chargée de mission « Petites villes de demain » ayant décidé de quitter son poste le 24 novembre 2025, il convient de modifier la délibération approuvée lors de la précédente séance du 4 novembre 2025 et de proposer le plan de financement suivant pour la 3ème année :

Le plan de financement s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251211-N26CC021225-DE

Dépenses		
Nature des dépenses	**Montant**	**Période**
Salaire brut	22 488 €	07/06/2025 au 24/11/2025
Total	22 488 €	**07/06/2025 au 24/11/2025**
Recettes		
Nature des recettes	**Montant**	**Période**
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Financement du poste à 50%)	11 244 €	07/06/2025 au 24/11/2025
Banque des Territoires (Financement du poste à 25%)	5 622 €	07/06/2025 au 24/11/2025
Pontivy Communauté	5 622 €	07/06/2025 au 24/11/2025
Total	**22 488 €**	**07/06/2025 au 14/11/2025**

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 25 mai 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

☞ **d'autoriser le renouvellement de la demande de financement auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »selon le plan de financement établi ci-dessus ;**

☞ **d'annuler la précédente délibération n°11CC04.11.2025 ;**

☞ **d'autoriser le Président, ou son représentant de signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC